

Communautés européennes

PARLEMENT EUROPÉEN

Documents de séance

1972 - 1973

3 juillet 1972

DOCUMENT 83/72

Rapport

fait au nom de la commission des relations économiques extérieures

sur les résultats de la Troisième session de la CNUCED (Santiago du Chili,
13 avril – 21 mai 1972)

Rapporteur: M. Pierre-Bernard COUSTÉ

PE 30.398/déf.

PARLEMENT EUROPÉEN

CORRIGENDUM

au Rapport de M. Pierre-Bernard COUSTE

(document 83/72)

A la page 14, la première phrase du deuxième alinéa du paragraphe 12 est à lire comme suit :

"Quelques heures avant l'arrivée du Président Mansholt, la délégation de la Commission réussit enfin à débloquer une importante initiative"

Le reste est sans changement.

Dans sa résolution du 14 mars 1972 sur la préparation de la troisième session de la CNUCED, le Parlement européen a chargé la commission des relations économiques extérieures de continuer à suivre avec attention l'évolution des relations de la Communauté avec les pays en voie de développement, et en particulier de lui faire rapport sur les résultats de cette session.

La commission des relations économiques extérieures, qui avait nommé M. Cousté rapporteur le 25 octobre 1971, a examiné les travaux et les résultats de la troisième session de la CNUCED lors de ses réunions des 23 mars, 24 mars, 2 mai, 16 mai, 5 juin et 27 juin 1972.

Lors de cette dernière réunion, la présente proposition de résolution et l'exposé des motifs ont été adoptés par 9 voix pour, 4 voix contre et deux abstentions.

Étaient présents : MM. de la Malène, Président, Boano, Vice-Président, Cousté, Rapporteur, D'Angelosante, Dewulf, De Koning, Löhr, Meister (suppléant M. Werner), Mommersteeg, Richarts (suppléant M. Starke), Riedel, Rossi, Schuijt, Vetrone, Vredeling.

S o m m a i r e

	<u>Page</u>
A. Proposition de résolution	5
B. Exposé des motifs	7
I. Introduction	7
II. Le déroulement de la Conférence	8
III. Les résultats de la Conférence	14
IV. Remarques finales	22
Avis de la commission des relations avec les pays africains et malgache	

A.

La commission des relations économiques extérieures soumet au vote du Parlement Européen, sur la base de l'exposé des motifs ci-joint, la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

sur les résultats de la troisième session de la CNUCED
(Santiago du Chili, 13 avril - 21 mai 1972)

Le Parlement européen,

- rappelant sa résolution du 14 mars 1972 (1) sur la préparation de la troisième session de la CNUCED
 - vu le rapport de la commission des relations économiques extérieures et l'avis de la commission des relations avec les pays africains et malgache (doc. 83/72),
1. regrette que, en dépit des vœux qu'il avait exprimé dans sa résolution sur la préparation de la troisième CNUCED, celle-ci n'ait pas abouti à des solutions réellement susceptibles de donner, dans un proche avenir, une structure plus satisfaisante aux relations économiques internationales, en ce qui concerne notamment la commercialisation des produits de base des pays en voie de développement;
 2. estime toutefois que les résultats de cette conférence ne pourront être définitivement appréciés qu'à la lumière des travaux que les organes de la CNUCED et du GATT, et les autres instances internationales devront entreprendre pour donner suite aux résolutions et aux orientations de la Conférence de Santiago;
 3. note que, bien qu'une solution n'ait pas encore été trouvée au problème du lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement, la Conférence de Santiago a fait accepter le principe d'une participation des pays en voie de développement à la réforme du système monétaire international et a défini les modalités visant à faciliter la participation de ces pays aux négociations commerciales multilatérales de 1973;
 4. apprécie qu'un traitement particulier ait été reconnu par la 3ème CNUCED aux pays en voie de développement les moins avancés;

(1) JO n° C 36 du 12.4.1972, p. 23

5. relève l'intérêt de la résolution adoptée à Santiago au sujet de l'intervention de la Banque mondiale dans les mécanismes de fonctionnement des accords mondiaux par produit et souhaite que la Communauté apporte une contribution positive à son exécution;
6. attend de la Communauté et des dix Etats membres que, quelle que soit l'attitude des autres pays industrialisés, ils concluent avant la fin de 1972 un accord sur le cacao avec les pays en voie de développement intéressés et notamment les Etats associés;
7. déplore que l'examen du problème de l'aide financière extérieure, qui revêt une importance essentielle pour les pays en voie de développement, n'ait pas progressé à Santiago, ayant été stabilisé au niveau de décision politique auquel il était arrivé à la veille de la Conférence;
8. se félicite des efforts menés tout au long de la Conférence par les représentants de la Communauté en vue de parvenir, malgré les difficultés d'ordre institutionnel et politique, à des conclusions positives, en concertation avec les nouveaux Etats adhérents ainsi qu'avec les pays associés;
9. regrette toutefois que ces efforts n'aient pas été davantage coordonnés entre les Etats membres, ce qui aurait entre autres permis de donner à la Commission des Communautés un mandat plus large de négociation;
10. rappelle que le Tiers-monde attend de la Communauté élargie la réalisation d'une politique de développement plus substantielle et plus large, qui soit à la mesure de ses responsabilités croissantes dans le monde;
11. invite par conséquent la Communauté et les Etats membres à tout mettre en oeuvre dans les meilleurs délais pour réaliser ces objectifs et à améliorer les mécanismes communautaires de décision dans le domaine de l'aide au développement;
12. souligne une fois de plus que les accords d'association conclus par la Communauté avec les pays africains conservent leur caractère exemplaire et ne peuvent que contribuer à la réalisation de solutions de dimensions plus larges;
13. souhaite que les mesures monétaires des pays industrialisés ne se traduisent pas par des pertes de substance pour les pays en voie de développement et qu'en particulier les Etats membres de la Communauté et les Etats adhérents tiennent compte des intérêts du Tiers-monde dans les décisions

qu'ils devront prendre dans le domaine monétaire à la lumière des derniers événements;

14. recommande que les mesures nécessaires soient prises afin que la Communauté européenne ne soit plus présente au simple titre d'observateur dans les organes des Nations Unies compétents en matière économique et sociale, mais qu'elle y ait un statut correspondant à son rôle et à sa place dans le monde;
15. charge son président de transmettre la présente résolution et l'exposé des motifs y afférent au Conseil et à la Commission des Communautés européennes, ainsi que - pour information - au Conseil d'Association CEE/EAMA, au Conseil d'Association CEE/Est africain et au Secrétaire général de la CNUCED.

EXPOSE DES MOTIFS

I. Introduction

1. Inaugurée le 13 avril par le Président chilien Salvador Allende, la session de Santiago de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), qui fait suite aux Conférences de Genève en 1964 et New Delhi en 1968, s'est achevée le 21 mai 1972 après trois longues séances de nuit qui ont permis de conclure les travaux par l'adoption d'une cinquantaine de résolutions.

2. Les résultats de cette grande confrontation mondiale entre pays industrialisés et Tiers-monde - à laquelle ont participé 3.000 délégués, représentant 141 pays, 37 organismes internationaux et 42 organisations non gouvernementales - sont à première vue très modestes, au point que certains observateurs les ont qualifié d'échec. A Santiago, en effet, pays riches et pays pauvres n'ont pu se mettre d'accord que sur des textes d'une portée souvent très vague et n'ayant aucun caractère impératif : les pays riches ont une fois de plus démontré qu'ils entendent rester maîtres de leurs concessions et qu'ils ne sont pas encore disposés à remodeler à court terme leurs économies dans le cadre d'une restructuration du commerce mondial visant à accélérer le progrès des pays moins nantis.

3. En réalité, il serait erroné, à propos d'une conférence internationale de cette portée, de parler d'échec ou de succès.

La 3ème CNUCED n'aurait jamais pu résoudre d'un seul coup tous les problèmes de fond du Tiers-monde, même si le contexte dans laquelle elle s'est tenue aurait été plus favorable. L'issue d'une telle rencontre, qui de par sa nature ne pouvait d'aucune manière aboutir à des réalisations spectaculaires, ne pourra être jugée qu'au fil des temps. Ce n'est qu'en 1971, par exemple, que les délibérations de New Delhi concernant les préférences généralisées ont reçu un début d'application.

La signification de la 3ème CNUCED ne pourra donc être définitivement appréciée qu'à la lumière des travaux que les instances internationales compétentes seront appelées à entreprendre pour donner suite aux nouvelles orientations qui viennent de se dégager à Santiago. La Communauté européenne, dont le Tiers-monde attend la réalisation d'une politique de développement plus substantielle et plus large, se doit d'apporter une contribution déterminante au succès de ces travaux.

II. Le déroulement de la Conférence

4. La 3ème session de la CNUCED s'est tenue dans une période particulièrement difficile et incertaine sur le plan international.

La crise monétaire internationale et les perspectives des grandes négociations commerciales de 1973 ne pouvaient que renforcer les hésitations et les réticences des pays industrialisés, et il est évident qu'aucune décision spectaculaire ne pouvait intervenir à Santiago dans ces deux secteurs essentiels de l'économie mondiale.

La session de la CNUCED est tombée, comme en 1964 et en 1968, en même temps que la campagne électorale présidentielle aux Etats-Unis. Ce pays n'a donc pas été en mesure de prendre de nouveaux engagements sur des questions importantes dans les domaines monétaire et commercial, et a freiné l'action de l'ensemble des pays industrialisés.

Pour leur part, les pays du Tiers-monde n'ont guère présenté de front plus uni. Les divergences entre l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, ainsi qu'entre les pays qui font partie du "Groupe des 77" sont apparues au grand jour pendant ces longues semaines de discussion, malgré l'effort de concertation et de coordination préalable consacré dans la Déclaration de Lima. Par ailleurs, les revendications du Tiers-monde n'ont pas été constamment soutenues par les nations du camp socialiste, qui agissaient souvent en ordre dispersé. La Chine populaire, qui participait pour la première fois à la CNUCED, a évité de prendre parti dans les querelles qui opposent entre eux les pays en voie de développement et n'a pas voulu assumer un rôle de leadership.

5. Un autre élément d'incertitude était constitué par l'élargissement de la Communauté européenne. En effet, l'Europe des Six n'était pas en mesure de prendre des options fondamentales qui auraient pu engager la future Communauté élargie. Par ailleurs, l'absence d'une véritable politique communautaire de coopération au développement a été à l'origine des positions divergentes prises par les Etats membres sur des matières qui ne sont pas encore couvertes par les compétences communautaires.

6. Bien avant la Conférence, le Parlement Européen s'était préoccupé du problème d'une participation efficace et active de la CEE aux travaux de Santiago. Dans sa résolution du 14 mars 1972 faisant suite au rapport de M. Cousté sur la préparation de la Conférence mondiale (1), le Parlement avait pris position sur le fond des principaux problèmes figurant à l'ordre du jour de Santiago et avait notamment demandé que, pour les secteurs qui ne relèvent pas encore de la compétence exclusive de la Communauté, les Etats

(1) Doc. 278/71 du 13 mars 1972.

membres définissent, conformément à l'article 116 du Traité de Rome, une position commune, devant être exprimée par un porte-parole unique.

En même temps, la Commission des Communautés avait présenté au Conseil, les 8 et 13 mars, une série de documents contenant des propositions sur les positions que la CEE devrait prendre à Santiago. Quelques jours plus tard, lors de sa session des 20 et 21 mars, le Conseil des Communautés avait finalement pris position, arrêtant d'une part des directives permettant d'assurer le bon fonctionnement de la coordination au sein de la Communauté ainsi que les contacts nécessaires avec les pays adhérents et les consultations avec les pays associés (1) et, d'autre part, des orientations quant au fond des problèmes.

Le contenu de ces délibérations a été communiqué au Parlement Européen le 9 mai, alors que la Conférence de Santiago était encore en cours, à l'occasion d'un débat sur une question orale posée au Conseil (2). En résumé, les orientations finalement retenues par la Communauté étaient les suivantes :

- nécessité de tenir compte des problèmes des pays en voie de développement dans les négociations commerciales de 1973, sans négliger pour autant les efforts visant à une réduction des obstacles au commerce entre les pays industrialisés; dans ce contexte, deux principes déjà reconnus par la Communauté devaient être confirmés : d'une part, sur le plan tarifaire, la simple règle de l'égalité de traitement ne suffit pas en présence de situations économiques très différentes; d'autre part, la règle de la réciprocité ne peut être appliquée de la même manière, qu'il s'agisse de pays industrialisés ou de pays en voie de développement;

(1) Les 18 Etats africains et malgache associés à la CEE en vertu de la Convention de Yaoundé se sont préoccupés eux aussi de coordonner leur action en vue de la 3ème CNUCED. Dans une réunion tenue à Bruxelles le 24 mars, ils ont pris position

- en faveur de la conclusion d'accords mondiaux ou régionaux sur les produits de base;
- contre toute réduction du tarif douanier de la CEE, qui diminuerait les préférences dont ils bénéficient actuellement sur le marché européen;
- en faveur de la thèse du partage des marchés, selon laquelle les pays industrialisés devraient s'engager à réserver une partie de leurs marchés aux produits des pays en voie de développement, dans les secteurs où le monde industrialisé et le Tiers-monde sont en concurrence;
- contre tout élargissement du système de préférences généralisées mis en oeuvre par la CEE, depuis le 1er juillet 1971, en faveur des produits finis et semi-finis de tous les pays en voie de développement;
- en faveur d'une coordination permanente sur place, à Santiago, entre leur position et celle de la CEE.

(2) Question orale n° 2/72 sur l'action de la Communauté à la Conférence mondiale de Santiago.

- en ce qui concerne les matières premières, une approche fondée sur l'aménagement progressif et concerté de l'économie de chaque produit et, par la suite, de groupes de produits; par ailleurs, l'amélioration des exportations des pays en voie de développement devrait s'obtenir non seulement par une suppression progressive des obstacles aux échanges, mais aussi par la conclusion, dans les cas appropriés, d'accords internationaux de produits;
- pour l'ensemble des matières premières et des produits manufacturés, nécessité d'une action de promotion des exportations, sans laquelle la simple ouverture des marchés serait insuffisante;
- pour ce qui est des problèmes monétaires, opportunité que toute solution qui serait recherchée tienne compte des intérêts et légitimes aspirations des pays en voie de développement;
- en ce qui concerne le problème des pays les moins avancés qui ne bénéficient pas d'une manière égale des mesures d'ordre général, recherche de solutions appropriées portant aussi bien sur la politique commerciale que sur l'aide financière et la coopération technique.

7. La position de la Communauté européenne a été officiellement présentée à la Conférence de Santiago par le Président en exercice du Conseil communautaire, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg. Lors de la discussion générale qui s'est instaurée après les opérations constitutives de la Conférence (1) et qui s'est poursuivie jusqu'au 27 avril, sont également intervenus en séance plénière les représentants de tous les Etats membres de la CEE, ainsi que le Président de la Commission des Communautés européennes, M. Mansholt et le chef de la délégation de la Commission, M. di Martino.

Ces exposés des représentants de l'Europe des Six ont donné l'impression, en général, que la Communauté n'avait pas encore une volonté résolue de rechercher concrètement des solutions aux problèmes du développement. En effet, l'ouverture annoncée en faveur de la participation du Tiers-monde à la réforme du système monétaire international et la convergence de vues constatée sur les accords par produits n'ont pas estompé les divergences qui s'étaient manifestées entre les délégations des Etats membres de la CEE en ce qui concerne l'accès aux marchés. En effet, la thèse dite libérale, défendue surtout par la délégation allemande, préconisait une série de mesures (suppression des contingentements, abaissement des tarifs douaniers) destinées à ouvrir plus largement le marché des pays riches aux produits primaires du Tiers-monde; l'autre thèse, défendue par la délégation française, prévoyait surtout des accords produit par produit, afin de régulariser la production et de stabiliser les cours.

(1) Après avoir élu son président en la personne de M. Clodomiro Almeyda, Ministre des relations extérieures du Chili, la CNUCED a nommé 26 vice-présidents et un rapporteur. Elle a constitué ensuite six grandes commissions, comprenant chacune des représentants de tous les Etats membres, et trois groupes de travail.

La présence de deux porte-parole de la CEE - le président du Conseil et quelques jours plus tard le président de la Commission - était déjà une indication du peu de cohésion existant au sein de la Communauté en tant que telle. Le discours du Président Thorn, commentant aussi positivement que possible les termes de la décision prise par le Conseil les 20 et 21 mars, ne parvint pas à enthousiasmer. L'intervention de M. Mansholt, autocritique sous une forme interrogative, mais ne pouvant politiquement s'engager bien loin, donna une satisfaction morale mais ne résolut point les tensions internes de la Communauté.

8. Quant aux interventions des pays en voie de développement lors du débat général, elles portèrent en majorité sur la situation critique créée pour eux par la crise monétaire internationale, la réduction relative des aides publiques des pays développés, et leur méfiance à l'encontre des négociations commerciales multilatérales envisagées pour 1973 dont ils craignent qu'elles ne réduisent le bénéfice qu'ils espèrent tirer des préférences généralisées. Le Tiers-monde critiqua également l'exploitation, par les pays développés et leurs sociétés multinationales, de ses ressources naturelles. Des divergences considérables se sont manifestées à Santiago entre les pays du Tiers-monde, du fait des oppositions d'intérêts résultant de l'inégalité du développement.

Les pays du camp socialiste, eux-aussi, se sont souvent présentés en ordre dispersé. Les délégués de Pékin, qui ont fait preuve d'une grande réserve, n'ont présenté aucune revendication et n'ont pas demandé à entrer dans le "Groupe des 77". Leurs interventions eurent surtout pour objet de critiquer le Fonds monétaire international - où un représentant de Formose continue de siéger - de dénoncer le contrôle exercé sur cet organisme par les grands pays occidentaux et de demander la réunion d'une conférence monétaire mondiale à laquelle tous les pays seraient représentés.

Pour leur part, les pays du bloc oriental, menés par l'URSS et dont manifestement la Roumanie pas plus que la Yougoslavie ne faisaient partie, s'intéressèrent davantage aux divergences entre les pays de la CEE qu'aux besoins et aux désirs des pays en voie de développement. Les délégués soviétiques partirent d'emblée en guerre - sur le plan de la procédure - contre la Communauté européenne en tant que telle et, dès lors, contre la présence d'un observateur de la Commission des Communautés dans la plupart des groupes de travail et des groupes de contact, tandis que la Roumanie essayait surtout de se faire admettre dans le groupe des pays en voie de développement et de bénéficier, de ce fait, des préférences généralisées. Il est apparu à Santiago que le vrai souci des pays socialistes n'est pas de développer leur commerce avec le Tiers-monde, mais bien avec les pays industrialisés.

9. Après le débat général, les travaux de la Conférence se poursuivirent, dans le désenchantement général, au niveau des commissions et des groupes de travail, qui oeuvraient dans la plupart des cas sur la base de projets de résolution déposés et défendus de façon rigide par les représentants du "Groupe des 77". Les discussions étaient en général très en retard sur l'ordre du jour, essentiellement à cause des divergences profondes entre Latino-Américains et Africains à l'intérieur du "Groupe des 77", qui essayait de présenter ses revendications en bloc, sous l'impulsion de ses trois "pays coordinateurs" (Brésil pour l'Amérique latine, Ethiopie pour l'Afrique et Malaisie pour l'Asie). Après trois semaines de débats, un début d'accord ne se dessinait que sur deux sujets : le code de conduite des conférences maritimes et la situation particulière des plus pauvres parmi les pays en voie de développement.

10. Au cours de la Conférence, beaucoup de pays s'attaquèrent à l'Europe des Six, en lui reprochant surtout sa politique agricole. La délégation communautaire s'est défendue énergiquement, rappelant que le déficit commercial de la CEE à l'égard du Tiers-monde a dépassé 4,7 milliards de dollars et soulignant que la Communauté est à l'avant-garde des pays industrialisés en ce qui concerne les préférences généralisées.

La Communauté européenne était toutefois obligée de se cantonner, en ce qui concerne le fond des problèmes en discussion, dans une attitude passive autour du plus petit dénominateur commun des pays industrialisés, étant liée par la décision arrêtée les 20 et 21 mars par le Conseil. Ainsi que l'indiquait M. Dewulf - seul membre du Parlement Européen à avoir assisté, en tant que représentant belge, à tous les travaux de la Conférence - dans un télégramme évoqué lors du débat parlementaire du 9 mai, la Communauté n'assumait aucun rôle moteur dans les discussions et ne proposait aucune initiative originale propre à créer une nouvelle image de l'Europe vis-à-vis du Tiers-monde.

11. En approchant de sa fin, la Conférence de Santiago tourna à la confusion, les principaux pays essayant par tous les moyens d'éviter que cette CNUCED ne prenne l'allure d'un échec. En l'absence d'un dialogue politique progressif, ce n'est que sur des points mineurs que quelques progrès purent être enregistrés : produits synthétiques, assurances, transports maritimes, ports, tarifs des frets, expansion des flottes, relance de l'accord sur le cacao, sous-traitance, adaptation structurelle, pratiques commerciales restrictives, promotion des exportations, renforcement des engagements financiers externes existants. Mais tout ce qui était politiquement nouveau et plus délicat fut chaque fois renvoyé au "sommet", c'est-à-dire au "Groupe Aconcagua", organe consultatif interne institué par le président de la Conférence dans le

but de dégager des solutions sur les points essentiels (1). C'est dans ce groupe restreint que furent examinés, entre autres, la question des droits de tirage spéciaux et le problème de l'institution d'un organe de liaison entre le GATT, le FMI et la CNUCED. Le Groupe Aconcagua fut chargé de passer en revue toutes les solutions proposées sur les questions les plus difficiles, mais jusqu'aux derniers jours tous les grands dossiers comportant de nouvelles orientations demeurèrent enlisés.

12. Aux discussions finales participa également M. Mansholt, président de la Commission des Communautés, qui était revenu à Santiago pour essayer d'obtenir des six Etats membres et des quatre nouveaux adhérents que l'attitude de la Communauté européenne soit plus positive, lors du vote final des résolutions, que celle des autres pays industrialisés.

L'arrivée du président Mansholt permit enfin de débloquent une importante initiative prise par la CEE en accord avec les quatre pays adhérents : la présentation, par les pays industrialisés, d'une déclaration concernant les futures négociations dans le cadre du GATT et les modalités d'une meilleure participation des pays en voie de développement dans les délibérations sur la réduction des mesures non tarifaires. Dans cette déclaration, les pays du groupe "b" confirmaient leur ferme volonté de tenir compte des intérêts des pays en voie de développement dès le début de la préparation des négociations et tout au long de celles-ci. Ils se déclarèrent prêts à étudier avec ces pays les formules qui leur permettraient de participer effectivement aux négociations, notamment par une aide des services de la CNUCED aux pays qui ne sont pas parties contractantes du GATT et par une coopération accrue entre les secrétariats de ces deux organisations.

Ce consensus de l'ensemble des pays industrialisés, bien que n'ayant apparemment qu'un caractère purement institutionnel, a eu une importance fondamentale dans les travaux de la Conférence, ayant marqué l'acceptation du principe d'une meilleure participation des pays en voie de développement au processus de prise de décision à l'échelon mondial. Le mérite en revient essentiellement à la délégation de la Commission des Communautés, qui a saisi la première la portée du problème et a été l'élément décisif dans la recherche d'un accord, au-delà des réticences très vives manifestées au départ par certains pays développés.

L'action de la délégation de la Communauté permit également de faciliter l'adoption par la Conférence d'une importante résolution sur la stabilisation des prix des matières premières et le rôle de la Banque internationale pour la construction et du développement à cet égard. En effet, l'intervention personnelle du Président Mansholt auprès du Président Mac Namara a été décisive.

(1) De cet organe "au sommet" faisaient partie deux Etats membres de la C.E.E., mais non pas le pays qui assurait la présidence du Conseil des Communautés.

Par ailleurs, l'effort accru de coordination réalisé dans la dernière phase de la Conférence par les délégations des Etats membres et de la Communauté a également contribué au consensus qui a été finalement obtenu sur la participation de tous les pays en voie de développement à la réforme du système monétaire international et sur la nécessité de procéder dans un esprit constructif à l'étude du problème d'un lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement.

Ce sont là les plus importants succès obtenus par les pays en voie de développement à Santiago et qui n'auraient pas été possibles sans la Communauté européenne et ses Etats membres, surtout dans la conjoncture peu favorable qui a caractérisé les travaux de la 3ème CNUCED.

III. Les résultats de la Conférence

13. Le résultat essentiel de la 3ème CNUCED est constitué par l'acceptation du principe d'une participation des pays en voie de développement à la réforme du système monétaire international et aux négociations commerciales multilatérales de vaste portée prévues pour 1973.

Les autres questions importantes sur lesquelles des progrès intéressants ont été enregistrés concernent

- le traitement des pays en voie de développement les moins avancés;
- les questions institutionnelles;
- le code de conduite des "conférences maritimes".

14. Il convient de noter, avant d'examiner chacun de ces points, que la seule résolution importante qui ait été adoptée à l'unanimité est celle concernant le principe d'un programme d'aide privilégiée en faveur des pays les plus pauvres. Or, l'unanimité est habituellement la condition indispensable pour que de tels textes soient suivis d'effet : les pays qui votent contre les résolutions ou s'abstiennent ne s'estiment en effet pas liés par ces textes et leur refus de les appliquer fournit souvent à ceux qui les ont votés un alibi pour ne pas en tenir davantage compte. Il en sera ainsi, par exemple, de la résolution qui vise à créer une organisation internationale du commerce véritablement universelle, en marge du GATT. Tous les pays industriels ont voté contre ce dernier texte, qui n'a donc plus qu'une portée symbolique.

Réforme du système monétaire international

15. Après une ultime négociation, qui a obligé à suspendre la dernière séance de nuit pendant plusieurs heures, la Conférence a voté une résolution sur la prochaine réforme du système monétaire international.

Pour vaincre les réticences des pays industrialisés, le secrétaire général de la CNUCED, M. Manuel Perez Guerrero, avait proposé dans un premier

temps la création d'un conseil permanent de liaison entre la CNUCED, le FMI et le GATT. Par le truchement de cet organisme, les pays du Tiers-monde auraient participé aux négociations monétaires.

Ce projet ayant été repoussé, le "Groupe des 77" proposa une nouvelle proposition de résolution. Le paragraphe le plus litigieux concernait le "lien" à établir entre les droits de tirage spéciaux et l'aide au Tiers-monde. Le texte initial des "77" affirmait que la conférence "approuvait pleinement l'établissement d'un lien entre les droits de tirage spéciaux (D.T.S.) et l'octroi de ressources additionnelles pour le développement"(1).

Le texte finalement adopté (TD/L 101) reconnaît que "la question du lien mérite l'attention la plus sérieuse et, en conséquence, prie instamment le Fonds monétaire international d'achever l'examen de tous les aspects des propositions relatives à l'établissement d'un lien entre les DTS et le financement du développement dans le cadre des discussions sur la réforme monétaire internationale et en tenant compte du rôle primordial des DTS en tant qu'avoir de réserve, et invite les Administrateurs du FMI à présenter aussitôt que possible au Conseil des Gouverneurs les études requises pour les décisions nécessaires au sujet de l'éventuelle mise en oeuvre d'un système viable".

Sur ce point relatif aux DTS, les Etats-Unis ont demandé un vote séparé au cours duquel certains pays, dont les Etats-Unis, se sont abstenus; par contre les Dix ont voté en faveur de ce paragraphe.

16. Dans les autres paragraphes de cette résolution, la CNUCED

- "reconnait qu'un système de coopération monétaire plus satisfaisant, avec la participation la plus large des pays développés et pays en voie de développement est souhaitable ...";
- "appuie fermement l'opinion selon laquelle les pays en voie de développement devraient participer effectivement au processus de prise de décision du système monétaire international et à sa réforme ...";
- "demande instamment que les problèmes relevant des domaines monétaire, commercial et financier soient résolus de manière coordonnée, compte tenu de leur interdépendance ...".

(1) Le "Groupe des 77" aurait voulu conférer au lien un caractère automatique: chaque fois qu'un pays industriel aurait fait usage de son droit de tirage spécial sur le Fonds monétaire, une somme équivalente, ou du moins une partie de cette somme, aurait été affectée au développement.

Certains pays - notamment la France et le Japon - semblaient favorables au projet. Depuis que la non-convertibilité du dollar a été décrétée, le 15 août dernier, nombre d'experts estiment que les DTS pourraient remplacer le dollar et jouer aux côtés de l'or le rôle d'une véritable monnaie de réserve.

D'autres pays se sont opposés à ce projet, estimant que la multiplication des DTS comporte un risque d'inflation.

17. La résolution invite d'autre part le Fonds monétaire international à "examiner avec compréhension" le projet d'institution d'un comité de vingt membres, qui aurait la même composition que le conseil des administrateurs du FMI et qui serait chargé de donner des avis sur la réforme du système monétaire.

La résolution se contente par ailleurs de demander au secrétaire général de la CNUCED, au directeur général du FMI et à celui du GATT de se consulter pour examiner les moyens de coordonner les questions monétaires avec les questions commerciales et celles du développement.

Les pays européens du bloc socialiste et la Chine populaire ont pris la parole pour se plaindre que la résolution ne mentionne pas le manque d'universalité du FMI, où ils ne sont pas représentés, ni son inégalitarisme fondamental. Ils ont plaidé à nouveau pour une conférence monétaire mondiale.

Négociations commerciales de 1973

18. Une déclaration très importante (TD/173) relative au GATT et à la CNUCED a été présentée au nom des pays du groupe occidental, à l'initiative de la CEE élargie. Dans cette déclaration, les pays du groupe occidental ont reconnu la nécessité "d'assurer une participation effective des pays en voie de développement aux futures négociations de 1973", y compris ceux qui ne sont pas Parties Contractantes au GATT.

Les pays du groupe occidental ont suggéré d'inviter le Secrétaire général de la CNUCED à prêter son aide à ceux des pays en voie de développement qui le demanderaient et notamment à ceux qui ne sont pas Parties Contractantes au GATT, pour préparer la négociation.

Enfin, la déclaration contenait une concession particulièrement importante en faveur des pays en voie de développement : le principe d'un recours "à l'expérience du Secrétaire général de la CNUCED" dans les travaux de préparation des futures négociations commerciales multilatérales.

19. Sur la base de cette importante prise de position des pays du groupe occidental, une résolution a pu être adoptée par la Conférence (TD/L.97) pour assurer à "tous les pays en voie de développement la possibilité de participer pleinement, efficacement et de manière continue aux négociations, dans toutes leurs phases, de manière à ce qu'il soit tenu pleinement compte de leurs intérêts".

Cette résolution prévoit par ailleurs des dispositions préparatoires pour assurer la participation des pays en voie de développement aux négociations. Le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur général du GATT ont été priés de coordonner leurs activités.

Dans cette même résolution, les pays en voie de développement ont également tenu à exposer leurs revendications de substance, notamment sur les principes devant régir les négociations. Par exemple, il n'a pas encore été précisé si les pays qui n'appartiennent pas au GATT devront ou non y adhérer préalablement afin de participer de plein droit aux négociations.

Pays en voie de développement les moins avancés

20. Alors que la CNUCED avait abordé jusqu'ici le problème des pays en voie de développement de façon plutôt "égalitaire", la conférence préparatoire de Lima, en mars dernier, posa le problème du traitement particulier à réserver aux pays les moins avancés, afin de leur permettre de profiter vraiment des mesures générales prises en faveur de l'ensemble du Tiers-monde et de rattraper leur retard.

Trois critères ont été retenus par les Nations Unies pour déterminer les bénéficiaires de l'aide spéciale : produit national brut per capita inférieur à 100 \$ par an; part de l'industrie dans le PNB inférieure à 10 % et pourcentage d'analphabètes égal ou supérieur à 80 %. L'application de ces critères a permis de dresser une liste de 25 pays dont le PNB par tête est, en moyenne, de 85 \$ par an (moyenne annuelle pour les 71 autres pays du Tiers-monde : 200 \$) et dont le taux de croissance annuel au cours de la décennie 1960-1970 fut en moyenne de 3,5 % (moyenne annuelle dans les 71 autres pays : 5,2 %). Cette première liste comprend huit pays d'Asie et du Proche-Orient (Afghanistan, Bhoutan, Laos, Maldives, Népal, Samoa-Occidental, Sikkim et Yémen), seize pays africains (Burundi, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Niger, Rwanda, Somalie, Tchad, Ouganda, Tanzanie, Botswana, Lesotho, Malawi, Ethiopie, Guinée, Soudan) et un seul pays latino-américain : Haïti.

21. La discussion de ce problème au sein du "Groupe des 77" ne fut pas facile. Certains pays en voie de développement critiquaient les critères employés et demandaient à bénéficier des avantages spéciaux. D'autres, les plus avancés, craignaient de payer le prix des avantages octroyés aux vingt-cinq "pauvres". Il fut finalement décidé que l'on procéderait à une révision des critères permettant d'élargir la liste des bénéficiaires et qu'en aucun cas les avantages octroyés aux "vingt-cinq" n'affecteraient les intérêts des autres pays du Tiers-monde.

22. Le programme de "mesures spéciales" qui a été finalement adopté à Santiago est l'un des rares points de l'ordre du jour qui ait reçu l'approbation unanime de tous les participants.

La création d'un Fonds spécial en faveur des pays les moins avancés ayant été écartée, la résolution adoptée (TD/L.87) prévoit une première série

d'actions concrètes, aussi bien sur le plan commercial que dans le domaine financier. Les organismes normaux de financement (groupe de la Banque mondiale, PNUD, banques régionales) sont invités à octroyer aux "vingt-cinq" des crédits supplémentaires. Des mesures destinées à favoriser l'exportation de leurs produits (quotas préférentiels, abaissement des barrières douanières) devront être adoptées par les pays industriels et même par les autres pays du Tiers-monde (mais, en ce qui concerne ces derniers, seulement dans le cadre des associations régionales).

Les pays africains sont particulièrement intéressés par cette résolution, le problème des pays moins avancés étant en premier lieu un problème africain. Il convient de noter que des 25 pays bénéficiaires des mesures spéciales, 10 sont associés à la CEE en vertu de la Convention de Yaoundé ou de l'Accord d'Arusha (Burundi, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Niger, Rwanda, Somalie, Tchad, Ouganda, Tanzanie).

Questions institutionnelles

23. La principale des résolutions adoptées sur ce point concerne l'étude par le Conseil du commerce et du développement de la création d'une organisation générale internationale du commerce. Cette résolution a été adoptée à la majorité des voix; les pays occidentaux ainsi que certains EAMA s'y sont opposés.

La nouvelle organisation internationale proposée par les pays en voie de développement "serait aussi universelle que possible par sa composition et par la série de problèmes dont elle traiterait. Elle viserait à encourager le commerce international, en particulier entre pays en voie de développement, ainsi qu'entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, eu égard aux activités des organisations internationales existantes".

24. La Conférence de Santiago a également adopté des dispositions relatives au renforcement des mécanismes institutionnels de la CNUCED, organisme qui - dans l'esprit des pays en voie de développement - devrait assurer la défense de leurs intérêts face au FMI et au GATT, contrôlés par les pays industrialisés. Le Conseil du commerce et du développement - organisme permanent de la CNUCED - comprendra désormais 68 membres (au lieu de 55) : quatorze asiatiques, dont la Chine populaire, 15 africains, 11 latino-américains, 21 pays industrialisés et sept appartenant au camp socialiste.

La CNUCED a également prévu la création de nouveaux organes permanents (Comité spécial des préférences, Groupe intergouvernemental pour les pays en voie de développement les moins avancés). Par ailleurs, les réunions que tiennent les grandes commissions techniques pendant les quatre années qui séparent deux sessions de la CNUCED vont se transformer en de véritables

petites conférences, dont on espère qu'elles auront de plus en plus de pouvoir de négociation concret.

Les pays en voie de développement ont obtenu d'autre part une procédure d'examen de ce que les pays industrialisés ont vraiment réalisé parmi ce qu'ils avaient promis depuis la première réunion de la CNUCED en 1964 à Genève.

Transports maritimes

25. De grands progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'un code de conduite des "conférences maritimes", qui devrait atténuer la situation privilégiée dont bénéficient parfois les armateurs des pays industrialisés sur le marché des transports des pays en voie de développement.

La résolution sur ce point a été adoptée à la majorité seulement, tous les pays du groupe occidental s'y étant opposés. Le souhait des pays du Tiers-monde de posséder une flotte qui leur procurerait des rentrées de devises est certes légitimes, à condition que la libre concurrence et les règles de compétitivité soient respectées.

Produits de base

26. Le secteur des produits de base est celui où les pays en voie de développement ont ressenti le plus leur déception devant l'insuffisance des résultats obtenus sur le fond des problèmes.

Deux résolutions ont été adoptées sur l'accord international sur le cacao et sur la compétitivité des produits naturels, mais elles n'apportent aucun élément nouveau décisif pour ces deux problèmes. La Communauté et les Six ont appuyé fermement la position des "77" au sujet de l'accord sur le cacao et se sont déclarés prêts à poursuivre fermement tous leurs efforts en faveur d'une telle issue, mais apparemment aucun élément nouveau n'a permis d'espérer dans l'immédiat une modification fondamentale de la conception et de l'attitude des Etats-Unis sur la conclusion de l'accord.

27. D'autres résolutions ont été également adoptées mais seulement à la majorité : système de commercialisation et de distribution de produits primaires, exploitations des ressources du fond des mers, stabilisation des prix des produits primaires et rôle de la BIRD.

Cette dernière résolution est particulièrement importante, car l'intervention de la Banque mondiale pourrait avoir une influence déterminante dans la solution des problèmes que soulève encore le financement des stocks régulateurs et des actions de diversification. Le texte adopté recommande que "le Groupe de la BIRD puisse apporter effectivement un financement direct à des organismes intergouvernementaux dont l'objet est de régulariser les cours des matières premières, dans le cadre d'accords par produits...". Cette réso-

lution, en faveur de laquelle l'intervention de la délégation de la Communauté a été décisive, a été adoptée avec seulement 2 voix contraires.

28. En revanche, le projet de résolution sur la diversification a été renvoyé au Conseil du commerce et du développement, aucune possibilité d'accord n'a pu être dégagée en raison de l'accent mis par les "77" sur l'accès aux marchés.

Il en était de même pour les deux problèmes essentiels relatifs à l'accès aux marchés et la politique des prix, qui ont cristallisé un désaccord fondamental entre les pays développés et le "Groupe des 77".

La Conférence s'est bornée à adopter, avec l'abstention notamment des Etats-Unis, une résolution pour intensifier les consultations intergouvernementales sur des produits de base du point de vue de l'accès aux marchés et de la politique des prix, reprenant en substance les termes de la résolution 73(X) adoptée en septembre 1970 par le Conseil du commerce et du développement.

Produits manufacturés

29. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Elle concernent les mesures d'aide aux aménagements de structure, les pratiques commerciales restrictives, la sous-traitance internationale et la promotion des exportations.

Une résolution a été adoptée sur la libéralisation des obstacles non tarifaires, prévoyant notamment la création d'un Comité de session de la Commission des articles manufacturés pour étudier ces problèmes. De même, il a été décidé de transformer en organe permanent de la CNUCED le comité spécial des préférences.

30. En ce qui concerne les préférences généralisées, aucun progrès notable n'a été enregistré. Les Etats-Unis n'ayant pas encore respecté l'engagement pris à New Delhi, les autres pays développés ont refusé d'accorder de nouvelles préférences.

Aide financière

31. Les pays développés n'ont rien voulu promettre de nouveau sur le volume et les conditions de leur aide financière au développement. Néanmoins, une dizaine de résolutions sur les problèmes du financement du développement ont été adoptées par la Conférence à la majorité des voix, avec l'opposition ou l'abstention de la plupart des pays occidentaux. Elles ont trait notamment au financement supplémentaire, à l'apport total des ressources publiques et privées, aux conditions de l'aide publique, à la compensation des pertes résultant du réalignement monétaire, aux investissements étrangers et à la mobilisation des ressources intérieures des pays en voie de développement.

32. En ce qui concerne l'allègement de leur dette, qui atteint cette année la somme globale de 60 milliards de dollars, les pays en voie de développement avaient présenté une résolution qui prévoyait un ensemble de mesures destinées à entrer automatiquement en jeu lorsqu'un pays de trouverait en difficulté.

Ce projet fut combattu par la plupart des pays développés. Ceux-ci ont estimé en effet que de telles mesures, véritable prime à la mauvaise gestion, ébranleraient les bases du crédit international.

Principes devant régir les relations commerciales internationales

33. Les pays en voie de développement ont présenté un projet de résolution sur les "principes devant régir les relations commerciales internationales et les politiques commerciales propres à favoriser le développement".

Tous les problèmes qui font l'objet de revendications, demandes ou préoccupations des pays en voie de développement y sont repris : qu'ils concernent l'invitation faite aux pays développés à mettre en oeuvre des programmes de reconversion aux fins d'instaurer une division internationale du travail plus rationnelle ou la réaffirmation du droit souverain, pour chaque pays, de disposer librement de nos ressources naturelles; qu'il s'agisse plus loin d'accorder aux pays en voie de développement "le bénéfice d'un régime préférentiel pour tout ce qui concerne le commerce et le développement" ou encore d'assurer à ces pays "une participation, dans des conditions d'égalité avec les autres membres de la communauté internationale, à toutes les consultations et décisions préalables à la réforme du système commercial et monétaire mondial".

Ce projet de résolution n'a été adopté qu'à la majorité des voix, la plupart des pays développés ayant voté contre ou s'abstenant. Ce texte n'a dès lors qu'une valeur indicative sur la position que les pays en voie de développement entendent faire valoir à l'avenir.

Autres résolutions

34. Plusieurs résolutions ont été adoptées, généralement sans opposition, en séance plénière sur des sujets généraux.

Elles concernent notamment l'élaboration d'une Charte des droits et devoirs économiques des Etats, les incidences de l'environnement, la diffusion des informations et les aspects économiques du désarmement.

Des résolutions ont été adoptées également sur des points plus spécifiques examinés par la Conférence, à savoir le commerce Est-Ouest, le tourisme, l'intégration régionale entre pays en voie de développement et le transfert des techniques.

IV. Remarques finales

35. On a beaucoup parlé de l'échec de la Conférence de Santiago et de l'amertume qu'elle avait suscitée parmi les pays en voie de développement. Il est certain que la rencontre n'a pas été favorisée par la conjoncture internationale. Le monde occidental en proie à de graves préoccupations économiques - crise monétaire, problèmes commerciaux, relance de l'expansion, lutte contre l'inflation et le chômage - était peu enclin à consentir d'importants sacrifices en faveur de l'aide au Tiers-monde. Et face aux pays développés, le "Groupe des 77", qui comprend en fait 96 pays en voie de développement, s'est trouvé divisé. Il n'est donc pas sorti de la 3ème CNUCED de mesures spectaculaires.

Il est certain que toutes les initiatives du "Groupe des 77" qui auraient pu aboutir à des innovations ont dans l'ensemble échoué. Certes les pays riches se sont engagés à associer le Tiers-monde aux prochaines négociations monétaires et commerciales; mais sur les questions-clés de la Conférence, concernant notamment la commercialisation des produits de base des pays en voie de développement, aucun progrès n'a été enregistré. Les nantis n'ont pas voulu non plus améliorer les conditions financières de leur aide au Tiers-monde.

36. Cependant, ce serait donner une vue partielle de la Conférence que de limiter ses résultats à ces aspects négatifs. Elle en a eu en effet d'autres, plus positifs, que l'on peut classer en trois catégories :

a) La Conférence a tout d'abord pu adopter à l'unanimité toute une série de résolutions qui, pour ne traiter souvent que de problèmes mineurs, n'en peuvent pas moins avoir des conséquences pratiques non négligeables.

Ainsi a été adoptée une résolution sur les transferts de techniques, visant à éviter que les sociétés des pays industrialisés puissent profiter de conditions anormalement avantageuses dans leurs transferts de techniques aux pays pauvres. L'unanimité a pu se faire, car les "77", choisissant la voie du réalisme, ont accepté de renoncer à entrer dans le détail des suggestions à envisager.

Unanimité également en ce qui concerne les institutions chargées d'examiner le commerce des produits manufacturés. Les pays industrialisés ont accepté que le Comité spécial des préférences soit maintenu à titre définitif et ont réussi à faire écarter le projet de "comité sur les obstacles non tarifaires", dont le rôle était déjà rempli par un organe correspondant au GATT.

De même ont été adoptées des résolutions sur les assurances - on encouragera les pays en voie de développement à créer leurs propres compagnies dans ce secteur -, sur le tourisme - les pays développés faciliteront

l'envoi de touristes vers le Tiers-monde -, sur l'expansion du commerce entre pays en voie de développement, et sur la promotion du régionalisme.

Enfin a été adoptée une résolution sur le code de conduite des conférences maritimes visant à atténuer certains monopoles existant, en laissant plus de place et de travail aux flottes des pays du Tiers-monde.

b) Deuxième résultat positif de la 3ème CNUCED : la reconnaissance formelle de l'hétérogénéité du Tiers-monde. Pour la première fois, et non sans mal, les pays en voie de développement ont reconnu officiellement qu'ils n'étaient pas tous dans la même situation et qu'il existait parmi eux de plus défavorisés que d'autres qui méritaient un traitement particulier.

c) Enfin, dans les domaines monétaire et commercial dans lesquels se préparent actuellement d'importantes négociations à l'échelle mondiale, les pays en voie de développement, renonçant à des mesures éclatantes, se sont attachés avec réalisme à obtenir à la fois l'attribution d'un rôle à la CNUCED ou son secrétariat dans la préparation de ces négociations, et l'assurance que leurs intérêts spécifiques ne seraient pas oubliés.

De même, dans le domaine commercial, a pu être mise au point une formule réglant dans des conditions acceptables pour tous le problème de la participation des pays du Tiers-monde aux négociations du GATT qui doivent se dérouler en 1973.

Toutes ces formules présentent sans conteste un caractère de prudence. Cependant, dans la mesure où elles présagent de la poursuite d'échanges de vues entre nantis et dépourvus, tant au sein des organes permanents de la CNUCED que dans d'autres instances comme le FMI et le GATT, on peut considérer qu'elles permettent de poser d'utiles jalons dans les efforts tentés sur le plan mondial pour trouver une solution aux grands problèmes économiques de l'heure.

37. Un pessimisme absolu semble donc excessif, ainsi qu'en témoigne la récente prise de position de la Commission Paritaire CEE/EAMA au lendemain de la Conférence de Santiago. Réunis à Luxembourg du 29 mai au 1er juin 1972, les parlementaires de l'Association de Yaoundé, tout en regrettant que la 3ème CNUCED n'ait pas réglé les problèmes de fond auxquels sont confrontés les pays en voie de développement, ont constaté "qu'elle a néanmoins proposé une ouverture pour que soient discutés plus concrètement, au sein des instances internationales compétentes :

- les mesures d'application du traitement particulier reconnu au bénéfice des pays les moins avancés;
- un accord mondial sur le cacao;

- l'intervention de la Banque mondiale pour favoriser également la conclusion d'accords mondiaux sur d'autres produits;
- la participation des pays en voie de développement à la discussion des solutions à trouver aux problèmes monétaires internationaux."

38. Si elle a en fin de compte obtenu un certain nombre de résultats qui sont loin d'être négligeables, la Conférence de Santiago a mis pleinement en lumière les problèmes difficiles que pose la nature même de la CNUCED.

En effet, lors d'une rencontre internationale de ce genre, il y a trop de problèmes à étudier en même temps. Ainsi, en faisant abstraction des 130 discours prononcés pendant dix jours à Santiago lors du débat de politique générale, il n'est guère resté que trois semaines aux délégués pour étudier et discuter une cinquantaine de résolutions.

Dans ces conditions, il est urgent que le Conseil et le secrétariat de la CNUCED étudient un mode de travail plus rationnel. Pour les petites délégations, des pays petits ou pauvres, la tâche est trop lourde, alors que les grandes délégations se trouvent au contraire, dans leur propre sein, devant un insurmontable problème de synthèse.

L'idéal serait, d'une part, un ordre du jour sévèrement choisi, comportant des points prioritaires qui seraient abordés dans leurs grandes lignes politiques et sur la base de documents de synthèse et, d'autre part, une plus grande discipline de la part des délégations et de leurs porte-parole. L'universalisme de la CNUCED ne doit pas signifier que chacun peut, à tout instant, aborder n'importe quel point, que celui-ci soit ou non inscrit à l'ordre du jour. Il faut que l'on se concentre sur la tâche spécifique propre de la conférence : le temps que dure celle-ci devrait être utilisé au mieux pour la confrontation, le dialogue et la consultation politique sur des thèmes précis.

D'autre part, la CNUCED n'a pas le monopole de l'aide au développement. D'autres organismes internationaux sont intéressés par cette affaire (PNUD, AID, BIRD, OIT, FMI, GATT). Il restera donc extrêmement difficile de prendre des décisions globales.

39. En ce qui concerne la participation de la Communauté européenne aux travaux de Santiago, il faut souligner tout d'abord que les quatre pays adhérents et notamment le Royaume-Uni ont manifesté une entière identité de vue avec la Communauté en ce qui concerne les matières d'intérêt communautaire (1). C'est un fait positif, dont il convient de se féliciter.

(1) De nombreuses réunions de coordination ont été tenues entre les délégations des Dix. La délégation de la Communauté a également organisé plusieurs réunions d'information avec les délégations des EAMA, et des contacts étroits ont été maintenus avec ces délégations tout au long de la ... (suite de la note page 25)

Par contre, la concertation entre les Six ne démarra que très lentement, malgré les efforts déployés par les représentants de la Commission des Communautés dans le but de faire entendre à tous les niveaux la voix de la Communauté. Cette tâche n'était pas facile et le fut moins encore lorsque certaines délégations des Etats membres manifestèrent ouvertement des divergences, notamment à propos des problèmes soulevés par les produits de base. Il convient de rendre hommage à l'action de la délégation de la Communauté et aux fonctionnaires dévoués qui ont apporté une contribution importante à la recherche de solutions positives, de manière à améliorer, aux yeux des pays en voie de développement, l'image de l'Europe communautaire.

Comme on l'a vu, en effet, la Communauté européenne a souvent été au centre des discussions de la Conférence, sa politique commerciale et notamment sa politique agricole ayant souvent suscité des critiques des pays en voie de développement et des pays de l'Europe de l'Est. D'un autre côté, une série d'éléments favorables ont joué au bénéfice de la Communauté, en raison surtout de l'action constructive qu'elle s'est efforcée de mener tout au long de la Conférence : négociations commerciales 1973, problèmes monétaires internationaux, déclarations sur le sucre et sur le cacao. Les deux interventions du Président Mansholt en séance plénière et ses entretiens avec les pays en voie de développement ont aussi contribué à améliorer l'image de la Communauté.

Grâce à la conjonction de tous ces éléments et à une série de gestes de conciliation, la délégation de la Communauté a réussi à amener les auteurs d'un projet de résolution, qui s'attaquait en fait à la Communauté et plus particulièrement à son élargissement, à le renvoyer au Conseil du commerce et du développement.

40. En tout état de cause, la situation actuelle de la Communauté européenne dans les mécanismes institutionnels de la CNUCED n'est pas satisfaisante. Il faut que les mesures nécessaires soient prises sans retard, afin que la CEE ne soit plus présente à la Conférence mondiale et dans ses organes au simple titre d'observateur, mais qu'elle ait un statut correspondant à son rôle et à sa place dans le monde.

41. Une dernière remarque s'impose, au sujet de la Communauté et de ses structures. Toute la faiblesse institutionnelle et politique de la Communauté à Six et à Dix s'est manifestée à Santiago, et aussi longtemps que l'Europe communautaire n'aura pas tiré de cette leçon les conclusions qui s'imposent pour renforcer les possibilités d'action de ses mécanismes institutionnels, aucun progrès réel ne pourra se réaliser dans le domaine de l'aide au développement.

... Conférence. Des contacts ont également été établis avec les pays de l'Est africain, les autres pays associés à la Communauté ainsi qu'avec les pays "associables" du Commonwealth.

Il faut que les structures institutionnelles et administratives de la Communauté soient révisées, en vue d'une meilleure adaptation aux impératifs d'une stratégie européenne en matière d'aide au développement. En ce qui concerne plus particulièrement la Commission des Communautés, il est souhaitable qu'après l'élargissement, un seul membre ait la charge exclusive et complète de la politique d'aide au développement.

La discussion du mémorandum de juillet 1971 sur la politique communautaire d'aide au développement devrait être accélérée au sein du Conseil. La prochaine Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement devrait fournir l'occasion d'un renforcement de la politique européenne d'aide au Tiers-monde.

°
° °

42. La 3ème session de la CNUCED est-elle un échec ? Oui, pour ceux qui en attendaient de nouvelles et importantes initiatives. En fait, il semble que la déception provoquée par cette conférence soit surtout grande chez ceux qui voient en la CNUCED autre chose que ce qu'elle est réellement.

Celle-ci n'est pas, et ne saurait être un organe de décision politique. Penser qu'elle le pourrait est irréaliste. Elle ne peut et ne doit être qu'un lieu de rencontre, un forum où puissent se confronter et même s'affronter les conceptions des uns et des autres sur les plans économique, social, financier et monétaire. Elle doit permettre aux pays industrialisés - occidentaux ou socialistes - et aux pays en voie de développement de se connaître, d'échanger leurs vues et de se préparer à se rencontrer pour de véritables négociations au sein des organismes prévus à cet effet. En ce sens, la 3ème CNUCED n'a pas été un échec, puisque de telles rencontres ont été envisagées pour les négociations prévues au sein du GATT et du FMI.

Il est par ailleurs incontestable qu'il y a eu une volonté très nette des "77", plutôt que de voter par la force du nombre des textes inapplicables, de se contenter souvent de résolutions moins radicales mais pouvant constituer de véritables bases de discussions. En définitive, au-delà des quelques déclarations passionnées et résolutions fracassantes qui sont néanmoins intervenues, cet esprit de conciliation du Tiers-monde et ce désir de ne pas couper les ponts avec l'Occident ont été évidents.

Ainsi donc, le pessimisme de la presse occidentale à propos de cette 3ème CNUCED semble un peu excessif. Il ne reflète d'ailleurs qu'à moitié les réactions réelles des pays du Tiers-monde, qui sont dans l'ensemble sortis moins déçus et amers de cette rencontre que des deux précédentes.

Le communiqué publié par le Secrétaire général des Nations Unies à l'issue de la Conférence correspond d'ailleurs à ce sentiment : si elle n'a pas réalisé de mesures spectaculaires, la Conférence de Santiago a donné des impulsions nouvelles à des problèmes complexes et importants.

Communautés européennes

PARLEMENT EUROPÉEN

Documents de séance

1972 - 1973

JUILLET 1972

DOCUMENT 83/72 ANNEXE

AVIS

de la commission des relations avec les
pays africains et malgache

Rédacteur : M.Ludwig FELLERMAIER

PE 30.398/déf.

Avis de la commission des relations avec
les pays africains et malgache

Rapporteur pour avis : M. Ludwig FELLERMAIER

La commission des relations avec les pays africains et malgache a nommé, le 19 novembre 1971, M. Fellermaier rapporteur pour avis.

Le projet d'avis a été examiné lors de la réunion du 30 juin 1972 et adopté à l'unanimité.

Etaient présents : MM. Achenbach, président; Fellermaier, rapporteur pour avis; Armengaud, Briot, Corona, Dewulf, Laudrin et Seefeld.

1. Il serait exagéré de qualifier d'échec les résultats de la troisième session de la C.N.U.C.E.D. ; elle n'a certes pas donné lieu à des innovations spectaculaires, mais dans l'ensemble, elle constitue néanmoins un nouveau pas positif sur la longue route qui doit conduire les pays en voie de développement, grâce à l'aide des pays industrialisés, à un avenir économique et social meilleur.
2. Il ne faut pas s'attendre que les résultats de la Conférence sur le commerce mondial se traduisent, dans l'immédiat, par des modifications radicales dans le domaine de la politique de développement, ce qui ne veut toutefois pas dire qu'il n'y aura aucun changement. En premier lieu, la Conférence a démontré une nouvelle fois que chaque pays, chaque groupe de pays, voudrait que sa propre politique soit prise comme critère pour les décisions prises par l'ensemble des participants. Des résolutions pondérées exigent des renoncements de la part de chaque pays et de chaque groupe. Cette adaptation à l'attitude d'autrui a finalement permis à la Conférence de parvenir à certains résultats ; même si ceux-ci n'ont pas d'effets juridiques obligatoires, il ne faudrait pas pour autant sous-estimer leur portée morale, politique et psychologique.
3. La commission des relations avec les pays africains et malgache se félicite expressément des observations dans la proposition de résolution sur la situation monétaire internationale et, en particulier, de ce que le consensus réalisé confirme la compétence du Fonds monétaire international (F.M.I.) pour la discussion et la solution de cette question. Les pays industrialisés ont expressément fait droit à la demande des pays en voie de développement d'être plus étroitement associés à l'élaboration d'un nouveau système monétaire international. La réalisation de ces intentions ne devrait pas se heurter à des difficultés majeures au sein du Fonds monétaire international sauf pour ce qui est de l'exigence des pays en voie de développement d'établir un lien entre les droits de tirage spéciaux et l'aide au développement. Si les pays en voie de développement sont autorisés, sous quelque forme que ce soit, à augmenter le quota de leurs droits de tirage spéciaux, il faudra en même temps veiller à ce qu'il n'en résulte pas de nouvelles poussées inflationnistes sur le plan international. Il reste à déplorer l'absence de toute prise de position officielle de la C.E.E. sur la réforme du F.M.I. et sur le problème des droits de tirage spéciaux. Il convient de régler aussi rapidement que possible la question de savoir quelle attitude la C.E.E. doit adopter à l'égard de ces problèmes.

4. La commission des relations avec les pays africains et malgache regrette vivement qu'en dépit de longues discussions sur les questions délicates des produits de base et des préférences, la Conférence n'ait abouti qu'à des déclarations d'intention. C'est ainsi qu'en particulier, il ne fut pas possible de parvenir à un accord matériel sur la question des produits de base. Il faut néanmoins saluer le fait que les participants ont décidé d'organiser un débat plus concret sur un accord international du cacao. La C.E.E. est foncièrement en faveur de la conclusion d'accords mondiaux sur les produits de base, mais elle est également partisane des solutions bilatérales, si la conclusion desdits accords devait se heurter à de trop grandes difficultés. La question des produits de base doit être réglée d'urgence - réglementation des prix et de l'accès au marché des produits de base originaires des pays en voie de développement - car si les pays en voie de développement pouvaient écouler leur production sur le marché mondial à des prix appropriés, comme les pays industrialisés le font avec leurs propres produits, la plupart d'entre eux pourraient certainement renoncer à l'aide au développement.

5. Mais, même si la question des produits de base était réglée, il n'en résulterait des effets positifs que dans la mesure où les pays en voie de développement tirent les leçons des expériences faites à Santiago du Chili et s'efforcent, à l'avenir, de réaliser, avec plus de ténacité, certaines mesures importantes, fussent-elles en partie impopulaires : intensification de la réforme agraire, système fiscal équitable, possibilité pour tous d'acquérir une formation et de trouver un emploi, augmentation de la productivité dans l'agriculture ainsi qu'une diversification de l'économie. Le problème majeur de la plupart des pays reste toutefois l'endiguement ou la limitation de l'explosion démographique, dont il faut malheureusement déplorer qu'il n'ait été traité qu'en marge à Santiago du Chili. Aussi longtemps que l'explosion démographique se poursuivra - il fallait que ce soit dit clairement - la réglementation des prix des produits de base et l'accroissement de l'aide au développement ne suffiraient pas à financier, au cours des prochaines années, les besoins en emplois nouveaux pour des centaines de millions de nouveaux demandeurs d'emploi.

6. La Conférence sur le développement a apporté la preuve que la C.N.U.C.E.D. n'est pas le forum où se prennent des décisions politiques ; ces décisions sont prises au cours des conférences monétaires mondiales, lors des réunions des parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) ou au sein de la C.E.E. Il importerait maintenant de redéfinir le rôle de la C.N.U.C.E.D. A cet effet, on pourrait octroyer davantage de droits à cette organisation. Il serait toutefois plus réaliste de maintenir le cadre de la C.N.U.C.E.D. en donnant

un droit de participation plus important au tiers monde sur la scène internationale. Cette voie s'est déjà esquissée à Santiago du Chili du fait que des représentants de plusieurs organisations internationales participèrent à la Conférence. Au demeurant, il faudrait organiser les travaux de la C.N.U.C.E.D. de manière plus rationnelle, limiter en particulier le nombre des questions à discuter, c'est-à-dire n'aborder que les questions assez mûres pour qu'une décision puisse être prise à leur sujet.

7. La commission des relations avec les pays africains et malgache prend acte du fait que le groupe des 77 a accusé, à Santiago du Chili, le système des préférences générales instauré par la C.E.E. en 1971 d'être trop complexe et trop protectionniste. Elle souligne dans ce contexte que la Communauté s'efforce de réexaminer constamment les répercussions des préférences généralisées afin de corriger d'éventuelles incidences négatives en veillant notamment à ce que les E.A.M.A. ne subissent aucun préjudice.
8. Il y a plus particulièrement lieu de se féliciter et de retenir l'excellent esprit de coopération qui a régné entre les 6 et les 18 au cours de la Conférence ; l'association euro-africaine n'en est pas sortie affaiblie. Même si les problèmes en suspens n'ont guère progressé concrètement vers une solution, on a tout au moins envisagé une coopération plus étroite à l'avenir, ce que la commission paritaire de la conférence parlementaire de l'association a également souligné dans sa déclaration finale du 1er juin 1972.
9. Il convient de porter une appréciation positive sur le fait qu'au cours de la troisième session de la C.N.U.C.E.D. il a été décidé de prendre des mesures spéciales en faveur des pays les moins développés, car la C.E.E. a toujours demandé la reconnaissance du principe de l'hétérogénéité entre les pays en voie de développement. Dans ce contexte, rappelons une nouvelle fois que la plupart des 25 pays en voie de développement les moins nantis sont des pays africains dont un grand nombre est même associé à la C.E.E. (le Burundi, le Dahomey, la Haute-Volta, le Mali, le Niger, le Rwanda, la Somalie et le Tchad).
10. Bien que la Communauté soit consciente de ses responsabilités à l'échelle mondiale, il convient de ne pas oublier qu'elle a pris des engagements très précis dans le cadre de la Convention de Yaoundé. En outre, l'aide technique et financière octroyée par la C.E.E. aux E.A.M.A. constitue le système d'aides le plus cohérent qui soit en faveur des pays les plus pauvres. Il faudra continuer à approfondir et à élargir cette coopération exemplaire, car l'aide européenne au développement est supérieure aux autres systèmes d'aides du fait qu'elle repose sur le principe de

l'égalité des droits et qu'elle constitue un ensemble significatif, fait d'accords de politique commerciale, d'aide financière et technique ainsi que d'institutions paritaires. Les critiques qui ont été émises à l'encontre de ce modèle unique, notamment de la part des Etats-Unis et de la C.N.U.C.E.D., sont dénuées de fondement.

11. La commission des relations avec les pays africains et malgache salue une nouvelle fois la présentation, par la Commission européenne, du mémorandum sur une politique communautaire de coopération au développement et espère que le Conseil prendra sans tarder une décision à ce sujet de manière que l'on puisse enfin définir pour l'avenir une véritable politique d'aide au développement. Une politique commune d'aide au développement serait le complément de l'association avec les E.A.M.A. - celle-ci possède à la fois les avantages des conventions multilatérales et ceux d'une coopération institutionnalisée et du régionalisme - et affirmerait le rôle que joue la Communauté dans le domaine de politique commerciale extérieure.
12. Au cours de la prochaine conférence au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement, il faudrait examiner en priorité la question d'une politique communautaire de coopération au développement, notamment à la suite des appels lancés par les pays en voie de développement aux pays industrialisés lors de la dernière session de la C.N.U.C.E.D. C'est pourquoi il convient d'aborder ces problèmes au plus haut niveau, car le traité de Rome ne prévoit aucun instrument pour la mise en oeuvre d'une politique communautaire de coopération au développement.
13. Au nombre des éléments positifs de la Conférence, on peut certainement citer le fait que les longues discussions entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés ont permis aux différents participants de mieux connaître la partie adverse, sa situation véritable et ses possibilités réelles. A l'avenir, il faudra que les deux groupes de pays veillent à aménager leurs politiques commerciales et leurs politiques de développement, si les gouvernements entendent, conformément aux signes des temps, répondre aux aspirations de leurs peuples à une plus grande justice sociale. Il convient maintenant de s'efforcer de donner une forme pragmatique aux rapports entre les deux groupes. La conférence de Santiago du Chili a été une conférence des petits pas, mais elle a aussi appris aux participants à mieux se connaître réciproquement.